

Respect des droits en santé mentale - Un prix Orange pour le service «Mieux vivre avec les voix» de l'organisme Le Pavois



Pierre Thivierge, Mike Scullion, Brigitte Soucy et Lisette Boivin représentaient le service Mieux vivre avec les voix (Le Pavois) et le Réseau d'entendeurs de voix québécois (Groupe CNW/ASSOCIATION DES GROUPES D'INTERVENTION EN DEFENSE DES DROITS EN SANTE MENTALE DU QUEBEC)

Pierre Thivierge, Mike Scullion, Brigitte Soucy et Lisette Boivin représentaient le service Mieux vivre avec les voix (Le Pavois) et le Réseau d'entendeurs de voix québécois (Groupe CNW/ASSOCIATION DES GROUPES D'INTERVENTION EN DEFENSE DES DROITS EN SANTE MENTALE DU QUEBEC)



MONTRÉAL, le 29 mai 2013 /CNW Telbec/ - Le service «Mieux vivre avec les voix» de l'organisme Le Pavois a gagné un prix Orange pour la promotion et le respect des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

Ce prix a été remis par l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec. C'est depuis 1996 que l'AGIDD-SMQ organise un vote populaire pour déterminer un prix Orange et un prix Citron.

Le Pavois offre un service qui accueille, appuie et intègre le vécu des personnes et leurs différentes perceptions en relation aux voix. Ce programme s'inspire des réalisations de différents pays depuis plus de 20 ans. Il s'adresse aux personnes vivant le phénomène des voix, mais aussi aux proches qui souhaitent épauler un être cher, ainsi qu'aux professionnels, aux intervenants, aux pairs aidants et aux gestionnaires qui désirent implanter un groupe d'entendeurs de voix au sein de leur organisation communautaire ou publique.

Cette approche considère le phénomène des voix comme porteur de sens pour chacune des personnes qui l'expérimente et lui permet de reprendre du pouvoir sur ses voix et sa vie.

Qui plus est, ce service contribue à démystifier les préjugés en faisant valoir, entre autres, que des personnes qui entendent des voix fonctionnent très bien dans la communauté.

« Par ce service, nous avons maintenant : droit à la différence; droit de recevoir de l'aide correspondant à nos besoins; droit de pouvoir exprimer nos sentiments et notre vécu sans crainte d'être jugées, réprimées, d'être médicamentées davantage ou hospitalisées; droit d'être accueillies avec nos perceptions incluant l'angle d'un phénomène humain et bien réel », ont fait valoir des personnes qui entendent des voix.

L'AGIDD-SMQ salue ce service qui favorise l'appropriation du pouvoir des personnes sur leurs voix et sur leur vie, dans le respect de leur globalité et de leur dignité.

". Lien URL de l'image : http://photos.newswire.ca/images/download/20130529_C3418_PHOTO_FR_27282.jpg

SOURCE : ASSOCIATION DES GROUPES D'INTERVENTION EN DEFENSE DES DROITS EN SANTE MENTALE DU QUEBEC

Renseignements :

Doris Provencher, directrice générale AGIDD-SMQ, cellulaire : 514 770-2728